



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT PJJ

-

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE INTER REGIONAL GRAND OUEST DU 30 MARS 2010

-

Madame la Présidente,

La CGTPJJ fait le choix ce jour de siéger en CTPIR. Notre présence n'est aucunement un gage de reconnaissance d'un véritable dialogue social en région Grand Ouest. Certes, vous avez fait l'effort, Madame la Présidente, de nous transmettre quelques documents clarifiant les prochaines fermetures mais ce, suite à un mouvement actif des personnels de la région. Nous ne sommes pas dupes que bon nombre de données susceptibles d'intéresser les organisations syndicales et, de fait, les personnels, restent bien au chaud dans vos tiroirs.

Nous affirmons que, pour une Direction Inter Régionale pilote en terme de dialogue social, le bilan est catastrophique : la volonté délibérée d'accrocher des têtes de représentants du personnels à la potence n'est pas digne de relations sociales de qualité.

Nous affirmons que, pour une Direction Inter Régionale pilote en terme d'observatoire des conditions de travail, le bilan est loin d'être glorieux :

- 1) Au regard des multiples sollicitations liées aux décisions que vous prenez, le pole RH de la DiR nécessite des moyens de fonctionnement décent,
- 2) nous dénonçons les situations où profilage des postes rime avec copinage, il suffit des petits arrangements entre amis,
- 3) nous alertons sur la deshumanisation profonde de la gestion des redéploiements : pas un jour ne passe sans que des agents ne s'épanchent sur des pressions au quotidien. Notre administration est violente institutionnellement, ce n'est pas une nouveauté, mais la logique de restructuration, l'instinct de préservation et la concentration du pouvoir amplifie une réelle maltraitance psychologique des personnels.

Nous affirmons, en cette instance, que la Direction Inter Régionale est, dans l'application zélée d'une politique de réforme profonde, la seule et l'unique responsable de l'état de santé des agents.

Nous affirmons que, malgré l'aide du cabinet conseil de la DPJJ, l'accompagnement social des redéploiements est plus mauvais que celui qui a été conduit à France Télécom, dont tout le monde ici connaît les conséquences.

Concernant les interdépartementalités, définir un territoire pertinent arguant de garantir le déploiement d'un parcours de jeunes cohérent et sans rupture, relève de la plus parfaite ineptie ou de l'incapacité majeure à comprendre les modes de fonctionnement des adolescents. Faut-il y voir une argutie artificielle chargée de justifier le principe de la RGPP 1 et bientôt 2 ?

D'une part, comment peut-on imaginer qu'un jeune vendéen (où accessoirement les modes de transport sont peu aisés) puisse se rendre en Loire Atlantique pour suivre une formation. On sait déjà que sur un même département, le flux entre villes se fait difficilement. Comment justifiez-vous la fluidité que vous préconisez ?

D'autre part, pour les professionnels, comment assurer un travail de proximité quand les distances entre les villes se comptent en heures ? Comment assurer des astreintes cohérentes et sécurisantes lorsque l'on se trouve à 1H30, voire plus, des structures ? Comment entretenir des relations partenariales fortes et pérennes avec les élus, les conseils généraux lorsque l'on se partage sur 2 ou 3 départements ? Et le tout avec un budget de plus en plus contraint.

La liste des questions est loin d'être exhaustive mais si nous dénonçons l'hypocrisie latente de ces mutualisations, c'est que nous craignons qu'à terme les fondamentaux de la PJJ soient sacrifiés sur l'autel de la RGPP et la réalité comptable, avec pour conséquences la fin des trois piliers qui soutiennent notre action :

- l'hébergement (réduit à sa plus simple expression)
- le milieu ouvert (qui travaille de plus en plus sur des mesures de courte durée)
- l'insertion (qui subit les fermetures d'UEAJ)

et une régression qualitative de la technicité du travail éducatif de plus en plus segmenté.

L'administration est porteuse et responsable de cet état de fait. La CGT ne s'inscrira pas avec vous dans une entreprise de fossoyeurs de la PJJ.

Concernant l'insertion, la CGT dénonce la présentation du D2A comme étant la solution à l'optimisation des moyens de la PJJ pour apporter des garanties à la formation des mineurs qui lui sont confiés.

Pour la CGTPJJ, il s'agit surtout de permettre à l'administration de supprimer des postes et de fermer des structures existantes et reconnues pour leur efficacité et leurs apports. Pour exemple, un audit de l'AC sur le CAEi de Bouguenais mettait en avant la pertinence de l'action engagée alors même que vous décidez une décision de restructuration.

La déclinaison des principes et modalités de mise en œuvre du D2A repose surtout sur les moyens - en nette diminution - et met en exergue une absence flagrante des principes éducatifs qui le régissent.

Les ressources et outils mobilisables selon votre schéma capacitaire (notamment les Missions Locales) sont, aujourd'hui, eux aussi fortement déstabilisés et remis en question dans leurs fondamentaux, ce qui accentue particulièrement les difficultés d'accompagnement de notre public.

Nous nous interrogeons sur la mise en avant de l'association AGIR ABCD (association de professionnels retraités bénévoles de l'éducation nationale). L'exercice de l'éducation spécialisée ne peut se soustraire au bénéfice d'associations de bénévoles qui n'ont ni la garantie de moyens pérennes, ni la formation pour assurer la prise en charge du public PJJ.

En aucun cas, nous ne souhaitons assister au remplacement du service public en déléguant à des services privés, l'exercice des fonctions qui sont les nôtres.

En conclusion, la CGTPJJ continuera à défendre avec force et convictions les principes d'un service public de qualité au bénéfice des jeunes sous main de justice et garantir les intérêts des personnels dans leurs droits et leurs statuts.

Pour la CGTPJJ BPLBN,
Céline POUCHOUX
Sandrine DEBRAY
Nathalie VANNSON
Bernard RANWEZ